

commerces pour articles de brasserie, se présente à la banque David et Co., à Roubaix; il remplit un fût de poudres, pour en escamoter le valeur, un billet à ordre de 100 francs, soussigné et signé par le sieur Herrieraux, débitant, au profit de MM. Lezy frères, brassiers. Ce document n'était en réalité qu'un faux, et les déclarations qu'il tenait d'eux le billet.

La banque David et Co. étant en compte avec MM. Lezy frères, et la signature apposée au dos du billet, ressemblant beaucoup à la signature réelle de Lezy frères, on escamota sans difficulté.

Les 30 mars, 4 et 11 avril le même individu escamota à la même banque, également sous le couvert de la signature Lezy, quatre traites de la valeur totale de 527 francs, tirées par Lezy frères sur les sieurs Vrocx et Petit, débiteurs.

Enfin, le 18 avril, il présenta une nouvelle traite de 167 francs. Le fond de poudres de la banque David, chez qui des craintes s'élevaient, fut remis, le lendemain, au débiteur et prit des renseignements qui l'indiquèrent la fausseté des signatures présentées à l'escamoteur. Le sieur Lezy revint à la banque, il renouvela ses précédentes allégations et endossa même encore la dernière traite au nom de Nya, Edmond. Mais, appelé devant la police, il dut bientôt passer des aveux. Il reconnut qu'il n'était autre que Chevalier Chéry, âgé de 40 ans.

Le préjudice subi par la banque s'élève à la somme de 527 francs.

L'escamoteur prétend qu'il comptait effectuer un remboursement complet avec une dot que lui aurait constituée ses parents, débiteurs de boissons, pour son mariage prochain; mais il résulte des renseignements recueillis que ce projet même de mariage avait échoué depuis longtemps.

Chevalier, 2 ans de prison.

Défendeur: M. Hattu.

#### Audience du 29 mai.

##### Une affaire. — Faux

Les femmes Labre et Delpe, dont les mariages ont été célébrés au Chemin de fer du Nord, faisaient des dépenses supérieures à leurs ressources, et pour se procurer de l'argent, elles se livraient à la fabrication de valeurs fausses qu'elles escamotaient chez M. Maton, banquier à Valenciennes.

En mars dernier, notamment, elles présentèrent à l'escamoteur un billet de 100 francs, portant la fausse signature d'un sieur Decourtray.

L'information ouverte au sujet de ce crime, a fait découvrir à la charge des deux accusées, cinq autres négociations de billets fausses. Les accusées ont par conséquent été jugées et condamnées à la prison, mais leur conduite laisse beaucoup à désirer au point de vue de la moralité.

Défenseurs: MM. Hattu et D'Illoigne.

L'audience continue.

#### CONCOURS HIPPIQUE

##### 2e journée

Cette seconde journée n'a pas été moins intéressante que la première, il s'en faut de beaucoup.

Les courses, qui ont eu lieu à quatre heures, ont été même plus mouvementées que celles d'hier. Elles étaient réservées, comme nous l'avons dit, aux seuls officiers de ligne et de réserve. Ces épreuves offrirent toujours des péripéties plus variées que celles réservées aux officiers, car, généralement, les chevaux de ces officiers sont moins prêts que ceux de leurs chefs.

Hier, le concours a été remarquable. A priori quelques critiques ont été signalées le début de la séance, causées dans les courses de vitesse, ne s'étant rien cassé, l'ensemble des courses a été, à l'avis de tous, supérieur à tout ce qui pouvait l'être. Il n'y a pas eu moins de cinq cavaliers en action Récit extraordinaire. Voici les noms de ces héros :

1er prix. — *Biboulet*, monté par M. Dessauvres, brigadier lieutenant au 8e dragons.

2e prix. — *Brevoure*, monté par M. Pétz de Morcourt, du 5e cuirassiers.

3e prix. — *Volonté*, monté par M. de Bammerville, du 8e dragons.

4e prix (crédit). — *Spéciale*, monté par M. Lepina, du 5e cuirassiers.

5e prix (crédit). — *César*, monté par M. Lestat, du 8e dragons.

1er fût. — *Cimaise*, monté par M. Prat, du 10e dragons.

2e fût. — *Batterie*, monté par M. Macnab, du 5e dragons.

3e fût. — *Cauchemar*, monté par M. Delacour, du 5e dragons.

4e fût. — *Rail*, monté par M. de Courcy, du 10e dragons.

5e fût. — *Brise*, monté par M. de Laprun, du 10e dragons.

De qui précède, il ressort que les honneurs de la journée reviennent au 8e dragons, qui, sur 8 cavaliers en compte, a primés.

Un temps superbe a favorisé ce concours. La tribune des souscripteurs était très garnie. Les toilettes claires, qui n'étaient pas, cette fois, le ciel chargé de nuages, que nous avions dimanche, avaient été arborées par bon nombre de nos élégances.

Beaucoup de monde officiel, le général en chef au premier rang.

Un incident qui aurait pu avoir des suites très graves a signalé la fin de la journée.

A l'issue du concours, un de nos jeunes sportsmen M. F..., ayant fait atteler son cheval à une charrette anglaise très légère, a été entraîné par sa bête qui avait peur du brouhaha de la sortie. Le cheval s'est abattu et la voiture a été complètement retournée, ensevelissant sous elle le conducteur. On cut un instant d'angoisses. Par un bonheur providentiel, M. F... n'était pas blessé.

Déclément, heureuse journée !

#### WILLIAM.

Résultats du concours pour poulains et pouliches de 3 ans sans dressage qui a eu lieu à une heure de l'après-midi :

1er prix au n° 61 du catalogue. — 3e, au n° 47 id. — 4e, au n° 46 id. — 5e, au n° 31 id. — 6e, au n° 57 id. — 7e, au n° 45 id. — 8e, au n° 27 id. — 9e, au n° 71 id. — 10e, au n° 45 id. — 11e, au n° 20 id. — 12e, au n° 21 id. — 13e, au n° 156 id. — 14e, au n° 52 id. — 15e, au n° 35 id. — 16e, au n° 62 id. — 17e, créé au n° 69 id. — 18e, créé au n° 37 id. — 19e, créé au n° 33 id.

#### NORD

LES VOTES DES DÉPUTÉS DU NORD se sont répartis comme suit, dans la séance du lundi 28 mai :

1. Dans le scrutin sur l'amendement de M. de Soland à l'article 2 du projet de loi concernant la réforme de l'organisation judiciaire.

Ont voté pour : MM. Bergerot, Brisme, Debuchy, Ouliers, Plichon, de Rotours.

Ont voté contre : MM. Bernard, Desmontiers, Girard, Giroud, L'Grand, Masure, Scrépel, Trystram.

La Chambre n'a pas adopté.

2. Dans le scrutin sur la mise à l'ordre du jour de la proposition de M. B. nard Leveugne (Vinage) après le projet de loi sur la réforme de l'organisation judiciaire.

Ont voté pour : MM. Bergerot, Bernard, Brisme, Clavier, Debuchy, Desmontiers, Girard, Guillaume, Pierre Legrand, Masure, Ouliers, Plichon, de Rotours, Trystram.

Ont voté contre : M. Giroud.

N'ont pas pris part au vote : MM. de Marcq, Scrépel.

La Chambre a adopté.

CAMBRAY. — La rue des Ouboufons a été, dimanche soir, le théâtre d'une scène de sauvagerie, digne des pays barbares.

Trois jeunes gens se sont rencontrés dans cette rue à 11 h. 1/2 du soir; ce sont les frères Copin, Auguste et Charles, domiciliés rue des Ouboufons, le baton de pêche en son sein, de la main gauche, et un grand marteau de la main droite, et un grand marteau de la main droite, et un grand marteau de la main droite.

Pour une cause que l'enquête n'a pu encore découvrir, ces trois individus se sont injuriés, se sont battus à coups de poings et à coups de pieds et finalement, Copin, en se défendant, a frappé de deux coups de couteau, l'un dans la région de l'omoplate gauche, l'autre dans la région de l'omoplate droite et d'une profondeur d'environ six centimètres.

Copin a été transporté à l'hôpital Saint-Julien et les frères Copin, encastrés au violon, en attendant que l'enquête ouverte par la police ait établi leur part de culpabilité.

HANTAY. — Samedi, un incendie s'est déclaré dans la ferme de M. Billard, cultivateur. Malgré les prompts secours apportés par les habitants, les pertes s'élevaient à 1600 francs.

DENAIN. — Dimanche, à sept heures du matin, on a retiré de la rivière, derrière l'église, le cadavre du nommé J. Fache, journalier, âgé de 38 ans.

Dimanche, 27 mai, a eu lieu l'ascension du ballon à l'effort de Denain, culant 120 mètres cubes, monté par MM. Willard de Fontelle, J. Eloy, Gratien et Launay, membres délégués de l'Académie d'aéronautique météorologique.

L'ascension a eu lieu à six heures, au milieu d'une foule considérable.

BERSÉE. — Un incendie a éclaté lundi matin vers 1 heure, en la ferme de M. J. B. Duriez et a consumé la grange et les écuries.

La perte est de quatre mille francs; il y a assurance. On croit à la malveillance.

ANXIN. — Le nommé Bary, journalier, rue de la Cave, s'est suicidé en se coupant les artères aux jambes, avec un rasoir. Ce suicide est attribué à des cauchemars du sommeil.

SAINT-AMAND-LEZ-BAUX. — M. Dorchis, marchand de bois, à Saint-Amand-lez-Baux, père de M. Dorchis, a été tué par un coup de feu, tiré par un individu qui se présentait à la porte de la maison, en se mettant à table, pour rendre son repas du soir; il revenait d'une grande loterie où il était le tirage d'une loterie en faveur des écoles laïques.

SAINT-POL. — On assure qu'une enquête serait ouverte par le Parquet de Dunkerque, pour des faits graves qui se seraient passés à Saint-Pol.

Nous mentionnons ce bruit sous toutes réserves.

GRAVELINES. — Dimanche matin, à l'issue de la grande messe, a eu lieu, en cette ville, la procession annuelle de la Fête Dieu. Une foule considérable et recueillie se pressait sur son passage. Les cortèges de verdure et de fleurs. Les habitants s'étaient fait un bonjour de décorer en façade de leurs maisons et de leurs divers endroits, des fausses portes et des réservoirs. Le cortège se composait d'un grand nombre de cortèges, parmi lesquels nous citerons celui des enfants de laïcs et les cortèges du collège Saint-Joseph et de Sainte-Cécile. Un détachement de 100 hommes du commandement d'un lieutenant, faisait escorte à T. S. S. P. qui, venant les membres de la confrérie de Saint-Vincent-de-Paul et de nombreuses notabilités de la ville.

La procession a été favorisée par un très beau temps.

PAS-DE-CALAIS

LES VOTES DES DÉPUTÉS DU PAS-DE-CALAIS se sont répartis comme suit, dans la séance du lundi 28 mai :

1. Dans le scrutin sur l'amendement de M. de Soland à l'article 2 du projet de loi concernant la réforme de l'organisation judiciaire.

Ont voté pour : MM. Hamille, Lefebvre du Prey, Levert.

Ont voté contre : MM. Ansart, Boulliez, Bridon, Fieret, Lefebvre, Graux.

N'ont pas pris part au vote : MM. Desprez, Fasien, Ribot.

La Chambre n'a pas adopté.

Quand on songe à ce qu'il peut entrer d'imprévu dans une affaire, on se rend compte que le gouvernement, en ce qui concerne le projet de loi sur la réforme de l'organisation judiciaire, n'a pas eu de succès.

Il a été décidé d'interdire de demander quel le mesurés les comptes prendre pour évaluer cette invasion toujours croissante. Il ne faut pas oublier surtout le rôle joué par nos espions allemands en 1870. Mais, malheureusement, ces leçons du passé ne peuvent conjurer le mal que le gouvernement ne voit ni ne sent au présent.

Il y a cependant à craindre un danger permanent et nous pouvons craindre qu'il ne se produise à Calais des rivalités sanglantes entre les ouvriers français et les ouvriers allemands, comme on l'a vu, en 1881, pour les Halles à Marseille.

CALAIS. — Abordage en mer. — Le bateau de pêche n° 559, de Calais, parant Antoine Delannoy, a été abordé par un temps brumeux, à deux milles du port, par un trois mâts anglais nommé "Gredine", dont on ignore le nom. Dans l'abordage, le bateau de pêche a eu son bord de tribord coupé à ras de pont et son grand mât brisé; les trois mâts ont également été avariés. Mais chose incroyable il n'a pu être sauvé sans s'inquiéter si le n° 559 n'avait pas besoin d'assurance.

ARRAS. — La Caisse d'épargne. — La Caisse d'épargne a eu à rembourser, dans la journée de dimanche, le 27 mai, à 10 heures, un titre d'environ 100,000 fr., dit le Pas de Calais.

Les versements ont été, nous assure-t-on, de 300,000 fr. et les demandes de retraits de 300,000 fr.

Au plus fort de la crise, la Caisse d'épargne a eu à rembourser en une seule séance 260,000 francs.

Le service postal entre Calais & Douvres

Voici l'exposé des motifs et le texte du projet de loi concernant le service postal entre Calais et Douvres, (renvoyé à la Commission des services maritimes postaux), présenté au nom de M. Jules Grevy, Président de la République française, par M. Ad. Cochery, ministre des Postes et des Télégraphes, et par M. P. Tirard, ministre des Finances :

L'Exposé des motifs. — Le service postal entre Calais et Douvres présente un caractère particulier. Il a pour unique objet le transport des correspondances entre la France et l'Angleterre. Ce transport est effectué, aux termes d'une convention internationale, à raison de dix voyages quotidiens de Calais à Douvres et vice versa. L'un de ces dix voyages est effectué par le second, celui de jour, est effectué par le compte et aux frais de la France.

Chacun des offices postaux de France et d'Angleterre traite séparément l'expédition du service de la Manche qui s'est engagé à assurer. La subvention payée par l'Angleterre s'élève à 299,000 francs (299,000 liv. st.).

Cochery, en 1875, à la Compagnie de Calais et de Douvres, moyennant une subvention annuelle de 150,000 francs, le service postal français de Calais à Douvres a été, pour une période de douze années, du 1er octobre 1872 jusqu'au 30 septembre 1884.

Mais après quelques mois d'exploitation qui se trouvaient en présence de concurrents déjà existants, la Compagnie adjudicataire de ce service, la Compagnie des Messageries Maritimes, a été remplacée par la Compagnie des Messageries Impériales, et par la Compagnie des Messageries Maritimes, et par la Compagnie des Messageries Maritimes, et par la Compagnie des Messageries Maritimes.

Malgré les efforts de l'application que ce projet de loi a eu à subir, les résultats obtenus en 1882, nous avons tenu à nous convaincre, avant de nous départir d'une règle pour laquelle nous ne dissimulons pas nos préférences, que les mêmes difficultés subsistent et aboutiraient à un nouvel essai de la Compagnie des Messageries Maritimes.

Nous nous sommes tout d'abord attachés à provoquer des améliorations dans nos différents ports; mais nous sommes d'avis d'ajouter, en ce qui concerne le service postal de la Manche avec des éléments nouveaux.

Nous avons donc traité avec les précédents concessionnaires qui assurent en ce moment notre service postal de la Manche, sous les conditions de régularité et de rapidité, lesquelles nous s'accroître encore très notablement par l'emploi d'un matériel nouveau.

Ce service postal, déjà existant, est assuré par des navires de la Compagnie des Messageries Maritimes, qui sont destinés à transporter les passagers et les marchandises, et à assurer le service postal de la Manche.

En conséquence, M. Dutilleul et H. Vismans, candidats de l'Association libérale et Union constitutionnelle de Bruxelles, ont été proclamés membres du conseil provincial en Drabant.

Le nombre des électeurs provinciaux inscrits est de 3,197. Les candidats sont : M. Dutilleul, élu par 1,197 voix; M. Vismans, élu par 1,999 voix.

Élections provinciales du 28 mai. Drabant. Canton de Brabant. — Pas de lettre. Deux candidats : M. Dutilleul, élu par 1,197 voix; M. Vismans, élu par 1,999 voix.

Élections provinciales du 28 mai. Drabant. Canton de Louvain. — Votants, 1,735. Deux candidats : M. Dutilleul, élu par 1,197 voix; M. Vismans, élu par 1,999 voix.

Élections provinciales du 28 mai. Drabant. Canton de Louvain. — Votants, 1,735. Deux candidats : M. Dutilleul, élu par 1,197 voix; M. Vismans, élu par 1,999 voix.

Élections provinciales du 28 mai. Drabant. Canton de Louvain. — Votants, 1,735. Deux candidats : M. Dutilleul, élu par 1,197 voix; M. Vismans, élu par 1,999 voix.

Élections provinciales du 28 mai. Drabant. Canton de Louvain. — Votants, 1,735. Deux candidats : M. Dutilleul, élu par 1,197 voix; M. Vismans, élu par 1,999 voix.

Élections provinciales du 28 mai. Drabant. Canton de Louvain. — Votants, 1,735. Deux candidats : M. Dutilleul, élu par 1,197 voix; M. Vismans, élu par 1,999 voix.

Élections provinciales du 28 mai. Drabant. Canton de Louvain. — Votants, 1,735. Deux candidats : M. Dutilleul, élu par 1,197 voix; M. Vismans, élu par 1,999 voix.

Élections provinciales du 28 mai. Drabant. Canton de Louvain. — Votants, 1,735. Deux candidats : M. Dutilleul, élu par 1,197 voix; M. Vismans, élu par 1,999 voix.

Élections provinciales du 28 mai. Drabant. Canton de Louvain. — Votants, 1,735. Deux candidats : M. Dutilleul, élu par 1,197 voix; M. Vismans, élu par 1,999 voix.

Élections provinciales du 28 mai. Drabant. Canton de Louvain. — Votants, 1,735. Deux candidats : M. Dutilleul, élu par 1,197 voix; M. Vismans, élu par 1,999 voix.

Élections provinciales du 28 mai. Drabant. Canton de Louvain. — Votants, 1,735. Deux candidats : M. Dutilleul, élu par 1,197 voix; M. Vismans, élu par 1,999 voix.

De l'homme, maisons Warhem. — Henri Delbecq, Grand-rue, sous le pont. — Bachel Delbecq, rue Damboulo, cour Debray, 3.

DECLARATIONS DE DÉCÈS DU 27 MAI. — Maurice Varelle, 6 mois, rue St-Etienne, 9. — Zulma Lenfant, 2 mois, rue de Tilleul, 81. — Mathilde Soret, 24 ans, bouillieuse, Hôtel Dieu. — Flore Soret, 27 ans, bouillieuse, Hôtel Dieu.

PUBLICATIONS DU 27 MAI. — Victor Billaut, domestique et Hortense Vanthier, peigneuse. — Thierry Delcroix, tisserand et Céline Deverny, tisserande. — Louis Roger, employé de commerce et Céline Everard, modiste. — Pierre Desmet, domestique et Céline Delaby, dévideuse. — Jean Delbour, domestique et Augustine Bruyere, pigrière. — Victor Lemaire, mécanicien et Elise Vanhoutte, pigrière. — Léon Dérès, teinturier et Suzanne Clarisse, sans profession. — Joseph Gédé, tisserand et Eugénie Demaret, peigneuse. — Emile Meisner, tisserand et Marie Caucheteux, servante. — Carlos Desbours, lamier et Christine Cauchies, ourdisseuse. — Louis Deplanque, journalier et Léopoldine Vanauvergne, journalière. — Eugène Derast, blanchisseur et Adèle Dehane, soigneuse. — Camille Verschelde, plâtrier et Natalie Gilman, dévideuse. — Henri Soye, emballer et Philomène Demiddele, soigneuse. — Henri Meyer, fleur et Irma Vanmillem, ratonneuse. — Ferdinand Rogier, boulangier et Léonine Rogier, servante. — Gustave Delannoy, instituteur et Elise Rogier, sans profession. — Auguste Wagner, cabaretier et Catherine Brachman, même état. — Jean Mansart, domestique et Judith Vanouthe, ourdisseuse. — Joseph Droyaets, teinturier et Marie Deby, sans profession.

Convuls funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille CAPPELLE-CLARISSE, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Henri Joseph CAPPELLE, lieutenant des Sapeurs-Pompiers de la ville de Roubaix, meureur actif de la Société des Sauveteurs du département du Nord, de la paroisse de la Madeleine, décédé à Roubaix, le 26 mai 1884, à l'âge de 41 ans et 1 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de lui assister à la messe qui aura lieu le mardi 29 mai, à 9 heures 1/2, en l'église de la Madeleine, à Roubaix, à l'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lanoy, 9.

Les amis et connaissances de la famille DELLES-PIERRE-REY, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur NATHAN REY, veuve de Monsieur Louis DELLES-PIERRE, décédé à Roubaix, le 26 mai 1884, dans sa 71e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de lui assister à la messe qui aura lieu le mardi 29 mai, à 9 heures 1/2, en l'église de la Madeleine, à Roubaix, à l'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lanoy, 9.

Les amis et connaissances de la famille DELLES-PIERRE-REY, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur NATHAN REY, veuve de Monsieur Louis DELLES-PIERRE, décédé à Roubaix, le 26 mai 1884, dans sa 71e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de lui assister à la messe qui aura lieu le mardi 29 mai, à 9 heures 1/2, en l'église de la Madeleine, à Roubaix, à l'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lanoy, 9.

Les amis et connaissances de la famille DELLES-PIERRE-REY, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur NATHAN REY, veuve de Monsieur Louis DELLES-PIERRE, décédé à Roubaix, le 26 mai 1884, dans sa 71e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de lui assister à la messe qui aura lieu le mardi 29 mai, à 9 heures 1/2, en l'église de la Madeleine, à Roubaix, à l'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lanoy, 9.

Les amis et connaissances de la famille DELLES-PIERRE-REY, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur NATHAN REY, veuve de Monsieur Louis DELLES-PIERRE, décédé à Roubaix, le 26 mai 1884, dans sa 71e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de lui assister à la messe qui aura lieu le mardi 29 mai, à 9 heures 1/2, en l'église de la Madeleine, à Roubaix, à l'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lanoy, 9.

Les amis et connaissances de la famille DELLES-PIERRE-REY, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur NATHAN REY, veuve de Monsieur Louis DELLES-PIERRE, décédé à Roubaix, le 26 mai 1884, dans sa 71e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de lui assister à la messe qui aura lieu le mardi 29 mai, à 9 heures 1/2, en l'église de la Madeleine, à Roubaix, à l'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lanoy, 9.

Les amis et connaissances de la famille DELLES-PIERRE-REY, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur NATHAN REY, veuve de Monsieur Louis DELLES-PIERRE, décédé à Roubaix, le 26 mai 1884, dans sa 71e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de lui assister à la messe qui aura lieu le mardi 29 mai, à 9 heures 1/2, en l'église de la Madeleine, à Roubaix, à l'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lanoy, 9.

Les amis et connaissances de la famille DELLES-PIERRE-REY, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur NATHAN REY, veuve de Monsieur Louis DELLES-PIERRE, décédé à Roubaix, le 26 mai 1884, dans sa 71e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de lui assister à la messe qui aura lieu le mardi 29 mai, à 9 heures 1/2, en l'église de la Madeleine, à Roubaix, à l'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lanoy, 9.

Les amis et connaissances de la famille DELLES-PIERRE-REY, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur NATHAN REY, veuve de Monsieur Louis DELLES-PIERRE, décédé à Roubaix, le 26 mai 1884, dans sa 71e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de lui assister à la messe qui aura lieu le mardi 29 mai, à 9 heures 1/2, en l'église de la Madeleine, à Roubaix, à l'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lanoy, 9.

Les amis et connaissances de la famille DELLES-PIERRE-REY, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur NATHAN REY, veuve de Monsieur Louis DELLES-PIERRE, décédé à Roubaix, le 26 mai 1884, dans sa 71e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de lui assister à la messe qui aura lieu le mardi 29 mai, à 9 heures 1/2, en l'église de la Madeleine, à Roubaix, à l'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lanoy, 9.

Les amis et connaissances de la famille DELLES-PIERRE-REY, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur NATHAN REY, veuve de Monsieur Louis DELLES-PIERRE, décédé à Roubaix, le 26 mai 1884, dans sa 71e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de lui assister à la messe qui aura lieu le mardi 29 mai, à 9 heures 1/2, en l'église de la Madeleine, à Roubaix, à l'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lanoy, 9.

Les amis et connaissances de la famille DELLES-PIERRE-REY, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur NATHAN REY, veuve de Monsieur Louis DELLES-PIERRE, décédé à Roubaix, le 26 mai 1884, dans sa 71e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de lui assister à la messe qui aura lieu le mardi 29 mai, à 9 heures 1/2, en l'église de la Madeleine, à Roubaix, à l'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lanoy, 9.

Les amis et connaissances de la famille DELLES-PIERRE-REY, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur NATHAN REY, veuve de Monsieur Louis DELLES-PIERRE, décédé à Roubaix, le 26 mai 1884, dans sa 71e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de lui assister à la messe qui aura lieu le mardi 29 mai, à 9 heures 1/2, en l'église de la Madeleine, à Roubaix, à l'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lanoy, 9.

Les amis et connaissances de la famille DELLES-PIERRE-REY, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur NATHAN REY, veuve de Monsieur Louis DELLES-PIERRE, décédé à Roubaix, le 26 mai 1884, dans sa 71e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de lui assister à la messe qui aura lieu le mardi 29 mai, à 9 heures 1/2, en l'église de la Madeleine, à Roubaix, à l'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lanoy, 9.

Les amis et connaissances de la famille DELLES-PIERRE-REY, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur NATHAN REY, veuve de Monsieur Louis DELLES-PIERRE, décédé à Roubaix, le 26 mai 1884, dans sa 71e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de lui assister à la messe qui aura lieu le mardi 29 mai, à 9 heures 1/2, en l'église de la Madeleine, à Roubaix, à l'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lanoy, 9.

Les amis et connaissances de la famille DELLES-PIERRE-REY, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur NATHAN REY, veuve de Monsieur Louis DELLES-PIERRE, décédé à Roubaix, le 26 mai 1884, dans sa 71e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de lui assister à la messe qui aura lieu le mardi 29 mai, à 9 heures 1/2, en l'église de la Madeleine, à Roubaix, à l'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lanoy, 9.

Les amis et connaissances de la famille DELLES-PIERRE-REY, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur NATHAN REY, veuve de Monsieur Louis DELLES-PIERRE, décédé à Roubaix, le 26 mai 1884, dans sa 71e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de lui assister à la messe qui aura lieu le mardi 29 mai, à 9 heures 1/2, en l'église de la Madeleine, à Roubaix, à l'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lanoy, 9.

Les amis et connaissances de la famille DELLES-PIERRE-REY, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur NATHAN REY, veuve de Monsieur Louis DELLES-PIERRE, décédé à Roubaix, le 26 mai 1884, dans sa 71e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de lui assister à la messe qui aura lieu le mardi 29 mai, à 9 heures 1/2, en l'église de la Madeleine, à Roubaix, à l'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lanoy, 9.